Droit II

UE 42

Enseignant(s) responsable de l'UE : Yvan TOURNAY
Autres enseignant·e·s de l'UE : Natasha GRITTEN

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	MKU31DRO2
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	65 h (Q1 65 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
MK31COEU Commerce et institutions européennes	39	3	NON
MK31LEGSOC Législation sociale	26	2	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE09** HE. 9. Au terme de sa formation, le bachelier en marketing s'adapte, grâce à une formation continue permanente, aux évolutions du métier nécessaires pour rencontrer les besoins émergents de la société, afin de rester opérationnel tout au long de sa carrière.
- **RE01** ARES. 1 S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
- **RE01.2** ARES. 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- **RE01.4** ARES. 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- **RE01.5** ARES. 1.5 Proposer des solutions innovantes dans le développement des projets marketing et les accompagner
- **RE02.2** ARES. 2.2 Présenter, par écrit et oralement, les résultats du diagnostic stratégique et les recommandations
- **RE03.1** ARES. 3.1 Exploiter les sources d'informations pertinentes et mener des recherches prospectives
- **RE03.4** ARES. 3.4 Respecter les prescriptions légales nationales et internationales
- **RE04.3** ARES. 4.3 Effectuer un diagnostic stratégique de la situation commerciale de l'entreprise et de son environnement et faire des recommandations dans le respect des préoccupations environnementales et éthiques

Autres connaissances ou compétences prérequises

Commerce et institutions européennes

Néant.

Législation sociale

EU17: Obligations et contrats

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Commerce et institutions européennes

Objectifs
Aux termes de l'UE, l'étudiant sera capable d'appréhender les opportunités et contraintes du commerce européen, d'identifier les entraves et restrictions de concurrence interdites.
Contenu
Institutions et ordre juridique de l'Union européenne. Fonctionnement et réglementation de l'union douanière, du marché intérieur et de la protection de la concurrence européenne.

Législation sociale

Objectifs
Comprendre et connaître les droits et obligations des parties (employeur et travailleur) dans le cadre d'un contrat de travail.
Contenu
-Contrat de travail : définition et validité, types de contrats, formes de contrat, preuve, prescription, les causes de suspension, les modes de fin de contrat.

-La sécurité sociale des travailleurs

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Commerce et institutions européennes

Les connaissances et la méthodologie nécessaires à l'acquisition des compétences de l'unité d'enseignement sont dispensées par:
- l'exposé théorique des règles de base du fonctionnement du marché intérieur, de la protection de la concurrence et des institutions de l'Union européenne,
- l'étude collective de situations et de problèmes d'application de la théorie, issus de la pratique et de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne,
- la résolution de problèmes juridiques concrets relatifs au fonctionnement du marché intérieur.

Législation sociale

Cours magistral avec participation active des étudiants dans la recherche et le traitement des informations

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Commerce et institutions européennes

- décrire le schéma institutionnel de l'Union européenne;
- identifier les normes principales qui gouvernent le marché intérieur européen et qui assurent la protection de la concurrence;
- déceler les entraves potentielles ou réelles à la commercialisation d'un produit ou d'un service sur le marché européen;
- prévenir ou repérer les restrictions de concurrence sur le marché européen.

Législation sociale

Conseiller utilement travailleurs et employeurs dans le cadre de leur relation de travail

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Législation sociale : Power point	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Commerce et institutions européennes : BOCHARDT, K.D., L'ABC du droit de l'Union européenne, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2010.	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—
Commerce et institutions européennes : TOURNAY, Y., Commerce et institutions européennes, Notes de cours, 2024/25	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Législation sociale : Législation	sur internet	—
Législation sociale : Power point	sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier			
Commerce et institutions européennes — méthode d'intégration : 60 %			
Examen oral	100 %	Type de questions : Examen Oral	Examen à livre : Livre ouvert
Législation sociale — méthode d'intégration : 40 %			
Examen oral	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Consignes pour le cours et l'examen.

Le power point publié sur le campus numérique constitue la table des matières du cours et doit être complété par ce qui sera dit au cours. L'ensemble (power point et notes prises au cours) constitue la matière d'examen. Tout autre document publié sur le campus numérique sera également considéré comme faisant partie de la matière d'examen. L'étudiant qui sollicite une information quelle qu'elle soit (question sur la matière, administrative, organisationnelle,...) la posera exclusivement oralement durant les heures de cours et/ou durant la ou les séances de questions/réponses organisées et/ou lors de la visite des copies de manière à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes informations. L'étudiant qui est absent ou à qui il manque des informations qui ont été données au cours veillera à se mettre en ordre auprès de ses pairs exclusivement.

L'examen comporte une partie écrite sur 10 points (20 minutes) et une partie orale avec 2 questions sur 5 points (10 minutes). Les étudiants doivent donc tous être présents à la première heure indiquée sur l'horaire pour passer la partie écrite. On établira le cas échéant un ordre de passage pour la partie orale à la fin de la partie écrite. Les étudiants qui seront absents à la partie écrite ne pourront pas présenter la partie orale. Pour la préparation et l'examen, les étudiants seront en possession de quoi écrire et, s'ils le souhaitent, de toute législation non annotée (les soulignements, surlignements et post-it sont autorisés).

Août			
Commerce et institutions européennes — méthode d'intégration : 60 %			
Examen oral	100 %	Type de questions : Examen Oral	Examen à livre : Livre ouvert
Législation sociale — méthode d'intégration : 40 %			
Examen oral	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Consignes pour le cours et l'examen.

Le power point publié sur le campus numérique constitue la table des matières du cours et doit être complété par ce qui sera dit au cours. L'ensemble (power point et notes prises au cours) constitue la matière d'examen. Tout autre document publié sur le campus numérique sera également considéré comme faisant partie de la matière d'examen. L'étudiant qui sollicite une information quelle qu'elle soit (question sur la matière, administrative, organisationnelle,...) la posera exclusivement oralement durant les heures de cours et/ou durant la ou les séances de questions/réponses organisées et/ou lors de la visite des copies de manière à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes informations. L'étudiant qui est absent ou à qui il manque des informations qui ont été données au cours veillera à se mettre en ordre auprès de ses pairs exclusivement.

L'examen comporte une partie écrite sur 10 points (20 minutes) et une partie orale avec 2 questions sur 5 points (10 minutes). Les étudiants doivent donc tous être présents à la première heure indiquée sur l'horaire pour passer la partie écrite. On établira le cas échéant un ordre de passage pour la partie orale à la fin de la partie écrite. Les étudiants qui seront absents à la partie écrite ne pourront pas présenter la partie orale. Pour la préparation et l'examen, les étudiants seront en possession de quoi écrire et, s'ils le souhaitent, de toute législation non annotée (les soulignements, surlignements et post-it sont autorisés).